

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Michel FOURRIER, Pierre JEANSELME, Pierre POLESELLO, Fabrice RENCUREL.

Arrivée en cours de séance au point Sedi travaux Bécha de l'ordre du jour : Mme Cécile BRAIDA

Excusés : MM. Didier LATTARD, Mmes Marylène SERRAT, Hélène LUCZYSZYN.

Secrétaires de séance : M. Patrick PILARSKI et Mme Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour, propose de rajouter le renouvellement du contrat de Dominique Fabritz.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

- **SEDI : conseil en énergie partagé**

Le SEDI, Syndicat d'Energie du Département de l'Isère, propose aux communes un service de conseil en énergie partagé (CEP).

Ce service permet de bénéficier d'un technicien mutualisé sur plusieurs communes qui réalise dans un premier temps un état des lieux des consommations de tous les bâtiments communaux (chauffage et électricité, enregistrement des températures dans les bâtiments fortement occupés) et dans un second temps, émet des préconisations d'amélioration afin que la commune puisse réaliser des économies d'énergie. Le but étant la première année d'émettre des préconisations peu onéreuses pour que la commune puisse commencer à réaliser des économies financières (optimisation des contrats d'électricité, réglage et ou pose de régulation...). Cette assistance technique permet aux collectivités d'obtenir un avis et des conseils neutres et objectifs sur le long terme. Les missions du CEP sont les suivantes :

- Maîtriser la consommation énergétique et réduire les dépenses,
- Répondre aux enjeux environnementaux en limitant les émissions de CO2,
- Valoriser le patrimoine communal,
- Participer à une démarche de territoire,
- Adopter une conduite exemplaire,
- Anticiper la réglementation.

L'adhésion des collectivités au service se fait par délibération du conseil municipal. Ce service se réalise sur 3 ans pour pouvoir appréhender les économies engendrées par la mise en place des préconisations.

La participation financière des collectivités a été fixée par décision de bureau à 0.62 €/an/hab pour les communes dont le SEDI perçoit la TCCFE, ce qui représente pour Rencurel un montant de 183€.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au Conseil en Énergie Partagé.

- **SEDI : Chemin des Gondrands**

Monsieur Thierry Leroux du SEDI, a chiffré à ce stade Avant-Projet Sommaire (APS), sur la base de l'emprise définie ensemble sur le terrain (schématisée sur le document fourni en PJ), le coût de la mise en souterrain des réseaux secs électriques et téléphoniques sur le chemin des Gondrands, à La Balme.

1) Si la commune souhaite réaliser ces travaux dès 2017, la part financière totale restant à charge pour la collectivité serait d'environ 38 500€ (23 000€ pour le réseau électrique et 15 500€ pour le réseau

télécom).

2) Si la commune souhaite attendre 2018 et un financement «optimum», la part financière totale restant à charge pour la collectivité serait d'environ 15 500€ (0 € pour le réseau électrique et 15 500 € pour le réseau télécom).

Ces chiffres sont estimatifs et seront à affiner au moment de l'étude d'exécution.

Le Conseil municipal choisit à l'unanimité la solution 2.

Arrivée de Mme Cécile Braida.

- SEDI : Travaux du Bécha

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement au Bécha et les derniers travaux réalisés selon la carte des aléas.

Il y a lieu maintenant de continuer le projet et de faire chiffrer le coût des travaux nécessaires afin d'alimenter les futurs lots (8 au lieu de 9 prévus initialement) en réseaux secs (électrique, téléphonique et éclairage public).

Pour la partie France Télécom, il a été chiffré la totalité du coût des travaux (Génie civil (GC) + câblage) mais il se peut que France Télécom participe financièrement, notamment au niveau du câblage. Si cette participation est identique à ce qu'il se fait habituellement lors des enfouissements, elle est de l'ordre de 10% du coût total FT (à confirmer par FT).

Pour la partie éclairage public (EP), il a été chiffré le GC + câblage (fourreaux + câble + cablette) mais pas le matériel « hors sol » (massifs + mats + consoles éventuels + lanterne) qui sera à réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale avec une aide financière possible du SEDI à hauteur de 80% du montant HT des travaux à demander au Syndicat le moment venu.

Comme indiqué lors de la réunion du 20 septembre 2013, et cela reste d'actualité, 2 scénarios ont été chiffrés :

1) dans un premier temps, alimentation des 3 premiers lots à commercialiser (lots 1, 2 et 3).

2) alimentation de la totalité des lots (8 unités).

Pour le scénario 1) : coût estimatif total des travaux Basse Tension (BT) + EP (y compris frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre) = environ 32 000€ TTC pris en charge à hauteur de 27 000 € par le SEDI. Le reste à charge pour la collectivité serait donc d'environ 5 000 €.

Coût estimatif total des travaux FT (y compris frais de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) = environ 14 500€ TTC (éventuelle participation FT à déduire si c'est le cas).

Pour le scénario 2) : coût estimatif total des travaux BT+EP (y compris frais de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) = environ 44 500€ TTC pris en charge à hauteur de 37 500€ par le SEDI. Le reste à charge pour la commune serait donc d'environ 7 000€.

Coût estimatif total des travaux FT (y compris frais de maîtrise d'Ouvrage et maîtrise d'œuvre) = environ 19 000€ TTC (éventuelle participation FT à déduire si c'est le cas).

Le conseil municipal penche à l'unanimité pour le scénario 2. Cependant il ne se prononcera de manière définitive qu'après :

* une rencontre entre les différents intervenants à savoir, le SEDI, Alp'Etudes et la commune d'une part,

* avoir pris une décision quant au mode de commercialisation des lots.

- Convention mise à disposition des salles

Monsieur le Maire explique que suite aux changements de menuiseries et de cylindres avec clés non reproductibles, sur certains bâtiments, il serait opportun de faire signer aux associations et autres utilisateurs des salles communales, une convention de mise à disposition.

Renseignements pris, l'usage sur certaines communes est de faire payer une participation aux frais.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide que la location de la salle du Coucourou ou de la salle attenante à la bibliothèque est consentie dans les conditions suivantes :

- Le prêt de la salle du Coucourou ou de la salle attenante à la bibliothèque est conditionné au versement d'une caution de 500 €.
- Une option pour le ménage est proposée au tarif de 50 € par utilisation pour la bibliothèque et 200 € par utilisation pour la salle du Coucourou.
- Les clefs sont à retirer en Mairie, une attestation de remise de clé sera signée entre les parties.
- En cas de perte de clé, la totalité de la caution sera retenue.
- En cas de défaut de ménage, il sera retenu un montant de l'option ménage.

- Création d'un poste pour la garderie périscolaire

Monsieur Pilarski Patrick informe le Conseil municipal qu'il était nécessaire de réorganiser le ménage de l'école de la Balme.

Après un travail sur le planning de l'ATSEM, il a été convenu de rajouter des heures d'entretien.

Cependant cela nécessite de confier la garderie périscolaire à une autre personne le lundi et le jeudi.

Le conseil municipal décide de faire un contrat d'adjoint technique au périscolaire en CDD pour 3 h par semaine annualisées sur la base de l'indice minimum.

- Église : devis Poulain

Monsieur le Maire présente le devis du Poulain pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre sur l'église pour les travaux de restauration de la charpente, de la couverture et de la mise en place d'une ligne de vie. Il est nécessaire pour respecter la mise en concurrence de consulter d'autres architectes.

Le conseil remet à une date ultérieure la décision.

- Adhésion à la fondation du Patrimoine

Afin de faire bénéficier la commune des conseils et des dispositifs d'aide au financement de la Fondation du patrimoine sur le territoire de Rhône-Alpes, il est nécessaire d'adhérer.

Pourquoi ?

Lecture est faite des arguments de la Fondation :

« Forte de son expertise sur les enjeux de la restauration du patrimoine et sur les moyens opérationnels à mettre en œuvre, la Fondation du patrimoine est un réel partenaire des politiques patrimoniales des communes en France.

Par ailleurs, au-delà de l'accompagnement que nous proposons, nous offrons des moyens financiers pour vous aider à financer vos projets au plus près de vos besoins.

En effet, depuis 20 ans, en France, le mécénat de la Fondation du patrimoine a permis de mener à bien près de 9 000 projets de restauration de bâtiments publics ou associatifs, et 17 000 projets privés. En Auvergne Rhône-Alpes, 2 200 labels ont été attribués à des particuliers et près de 800 projets publics ou associatifs ont été conduits. Nos 40 bénévoles de Rhône-Alpes (552 en France) œuvrent quotidiennement par leur accompagnement et leurs conseils pour faire aboutir tous ces projets de restauration.

Aujourd'hui, pour renforcer les liens qui nous unissent déjà, nous vous proposons d'adhérer ou de ré-adhérer à la Fondation du patrimoine. Les adhésions, soutien indispensable à notre fonctionnement, nous permettent de maintenir la qualité de nos services et de développer toujours davantage notre action à vos côtés.

C'est un moyen pour vous d'encourager ce grand mouvement populaire en faveur du patrimoine que vous avez contribué à initier »

Le coût d'adhésion pour la commune est de 50€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du patrimoine.

- Activités 4 saisons au Col de Romeyère

La commune est interpellée par rapport à la création d'un centre équestre sur son territoire.. Le porteur du projet a fait part des grandes lignes de son projet : initiation, promenades en calèche, ski joring, accueil de chevaux pour la période hivernale ou en convalescence...) et a sollicité l'avis de la commune par rapport à un terrain au Col de Romeyère.

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce très favorablement par rapport à l'installation du centre équestre au Col de Romeyère dans la zone d'activités sportives et touristiques. Cette installation ne doit cependant pas compromettre les activités hivernales qui se déroulent déjà sur la parcelle B577 et sur la partie sud de la parcelle B574 ainsi qu'un futur réaménagement du carrefour entre la D35 et la route forestière du Mont Noir.

- Décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de faire des décisions modificatives sur le budget de la commune et de l'eau et assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide les écritures suivantes :

Budget commune :

Chapitre 014 atténuation de charges Compte 73925 Reversement : + 700 €

Chapitre 011 compte 60632 fourniture petit équipement : - 700 €

Chapitre 21 compte 2181 installations : - 90 000 €

Chapitre 23 compte 2313 immobilisations en cours : + 45 000 €

Chapitre 23 compte 2315 immobilisations installation en cours : + 45 000 €

Chapitre 011 Charges caractère général Compte 615231 : -7 350 €

Chapitre 012 charges de personnel compte 6411 : + 7 350 €

Dm budget eau/assainissement :

Chapitre 67 compte 673 Titres annulés : + 170 €

Chapitre 011 compte 618 Divers: - 170 €

Chapitre 040 compte 13912 : + 1316 €

Chapitre 021 : + 1316 €

Chapitre 023 : + 1316 €

Chapitre 042 compte 777 : + 1316 €

- Contrat d'accueil du refuge

Monsieur le Maire rappelle la séance du 19 novembre 2015 concernant le poste d'agent d'accueil et d'entretien du gîte.

Ce contrat est de 10h/ semaine annualisées, payées au SMIC. Le poste correspondant a été créé.

Monsieur le Maire et Monsieur Pierre Jeanselme informent le Conseil qu'ils ont rencontré l'agent et propose de renouveler le CDD de l'agent d'accueil du gîte dans les mêmes conditions pour une année,

sachant que s'ouvre une période de transition liée à la refonte des Communauté de communes

Monsieur le Maire propose d'adhérer à *grandsgite.com* afin de promouvoir l'accueil.

Le conseil municipal à la majorité (Abstention : 2, pour : 4, contre : 2) décide de reconduire le contrat pour 1 an et d'adhérer à *grandsgites.com*

- Divers

Point sur les travaux :

Assainissement : la STEP est presque terminée, les délais sont tenus, les travaux avancent très bien.

Accessibilité : une fin de chantier est programmée pour les menuiseries de la salle du Coucourou. Loic Le Ruyet a commencé les travaux dans la salle. La porte de l'entrée de la Scie sera prochainement changée.

Solaire : les panneaux sont posés sur le toit de l'école du village et le raccordement au réseau est effectué.

Voirie : les travaux confiés à l'entreprise Chambard ne sont pas terminés. Cela pose problème compte tenu de la saison.

Toiture de la mairie : les tuiles doivent être posées en fin de semaine.

Réservoirs d'eau potable :

Des équipements de sécurité indispensables ont été posés dans le local du réservoir du village ; la porte a été changée. L'entreprise Touméto doit ré intervenir pour la sécurisation de la fermeture.

Des équipements de sécurité sont programmés sur le réservoir de la Font.

Déneigement : une réflexion est en cours pour voir comment concilier respect de la législation du travail, organisation du travail de l'agent municipal et de l'agent vacataire et qualité du service.

Rencontre avec Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de St Marcellin pour faire le point sur la situation des écoles de la commune. Une veille attentive sur l'évolution des effectifs a été convenue.

Séance levée à 23h30

Prochain conseil : 1^{er} décembre 2016.